

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule 7900

N° W19-559632

ND 36958

101 104

Optique

A

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom BENKIRANE

21/04/1965

Adresse 77 lot la Glline 1 - Sidi Maam

Tél. 0661 070312

Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

MUPRAS
DR. BENJELLOUN Nabil
SPECIALISTE ORL
15, Boulevard Yacoub El Mansour
App. No 5 - 2^{me} Etage
Résidence Al-Anfal
1. 95.19.89.00 - CASABLANCA

Date de consultation 10 AOÛT 2020

Nom et prénom du malade BENKIRANE

Age:

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfan

Nature de la maladie : Rhinopharyngite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'at/ médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

CABINET ORL

Docteur Najib BENJELLOUN
SPECIALISTE O.R.L.
OTORHINO - LARYNGOLOGIE

Maladie et Chirurgie Oreille, Nez Gorge
Chirurgie de la Face du Cou
Exploration et Chirurgie de la Surdité et des Vertiges
Ex. Médecin à L'Hôpital 20 Août, Casablanca
Ex. Chef de Service O.R.L. à L'Hôpital Hassan II, Settat

الدكتور نجيب بن جلون

اختصاصي في أمراض وجراحة

الأذن - الأنف والحنجرة

جراحة الوجه والعنق

تشخيص وجراحة الصم والدوخة

طبيب سابق بمستشفى 20 غشت بالدار البيضاء

رئيس قسم أمراض وجراحة الأذن - الأنف والحنجرة

بمستشفى الحسن الثاني بسطات سابق

Casablanca, le : الدار البيضاء في

PPV: 138,30 DH
LOT: 61556
PER: 03/21

Mr

138,30

Ben Skirtane

Driss

S.K.

58140

① Augment 1g

Med PHARMACI

Sur parking CARREFOUR
Casablanca - Tel. 092
RC: 266958 - N°: 36103109
ICE: 00048382000044 - Email: 36103109@paracetamol2017.com
WhatsApp: 06063490

Solupred 20mg

② Solupred 20

58,40

30x le mat

S.K.

③ AVAMYL 5

88,00

2 bouchées le mat 130,-

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 115,00 DH
ID: 637121
Barcode: 6 118001 142262

④ Aler 2

23,00

ref le soin 07/07/

⇒

05 22 9
235, Bd Ya

LOT : 190216
UT AV: 02/2022
PPV: 23,00 DH

LOT N°: UT AV: PPV (DH):

235, شارع يعقوب المنصور إقامة الأنفال - شقة 5 - الطابق الثاني - Al Anfal, App. 5 - 2ème Etage - Casablanca - Tel. : 05 22 95 12 89

③ Vita C 1000

KIP

Ag 6 mati

PI S.K.

Dr. BENJELLOUN Najib
SPECIALISTE ORL
135, Boulevard Yacoub El Mansour
Appt. No 5 - 2^{ème} Etage
Résidence Al Anfal
1. 95.12.89 / 90 - CASABLANCA

Vita C1000®

PPV 15DH30
EXP 02/2023
LOT 9D069 13

PHARMACIE DE LA COLLINE
Sur parking CARREFOUR Sidi Maarouf (Ancien Makro)
Casablanca - Tel: +212 33 51 77 105 22 33 59 53
WhatsApp: 06 62 12 38 18
RC: 265933 - Parf. 36 103109 - IF: 50731792 - CHSS: 6063490
ICE: 00046362004644 - Email: paracetamol2011@outlook.it